



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

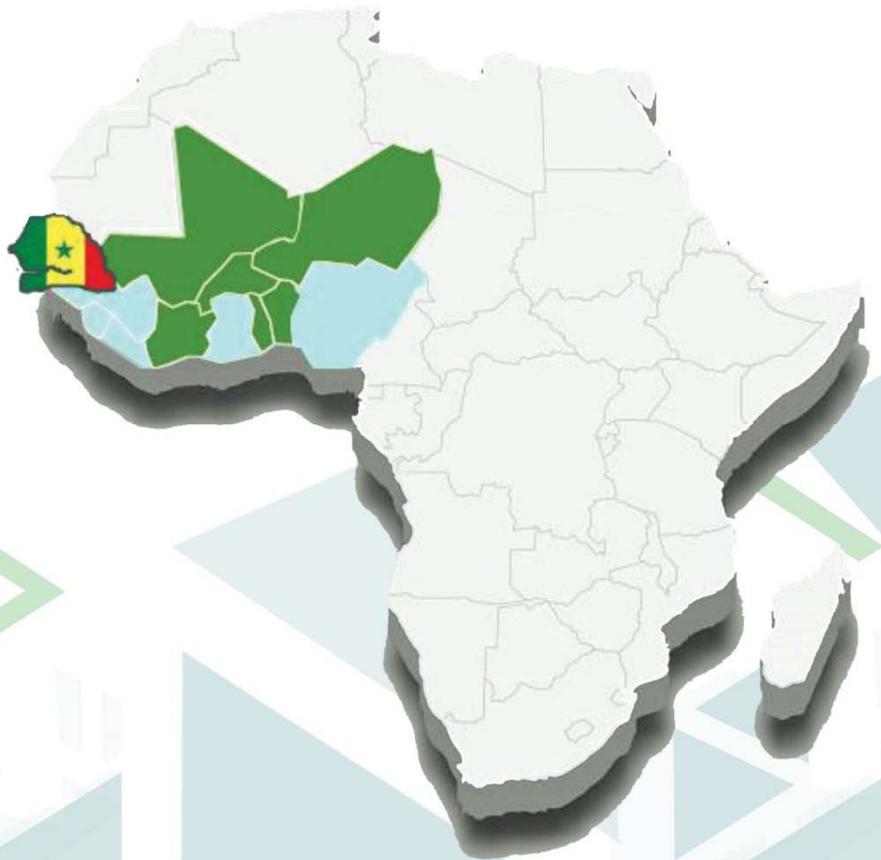
Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Juillet 2025
Numéro : 14



Première Conférence de l'Union
africaine sur la dette : l'Afrique dévoile
son plan de bataille à Lomé face à
l'étau financier

Page : 5



Le Sénégal accueillera la 1^{ère} édition
du Festival ouest-africain des Arts et
de la Culture (ECOFEST) en novembre
2025

Page : 9



1^{ère} session du Conseil des Ministres

Page : 13

Dossier



La sécurité alimentaire en
Afrique : quels enjeux pour
le Sénégal ?

Page : 14

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

| | |
|------------------------|------|
| ÉDITO..... | P.4 |
| ÉVÈNEMENTS PHARES..... | P.5 |
| DOSSIER..... | P.14 |
| SANTÉ & BIEN-ÊTRE..... | P.23 |

ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE)
M. Djibril DIONE, Coordonnateur de la DGPPE
M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la CSI

ÉQUIPE DE REDACTION :

Mme Marième Fatou SEYE MBENGUE
Dr. Aliou NIANG FALL
M. Mouhamed SECK
M. Mor DIOP
Mme Soda NDIAYE DIATTA
M. Ousmane SAMBE
M. Ousmane FAYE
M. Karamo DIAMANKA

COMITE DE LECTURE :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

Imprimerie BRISTOL

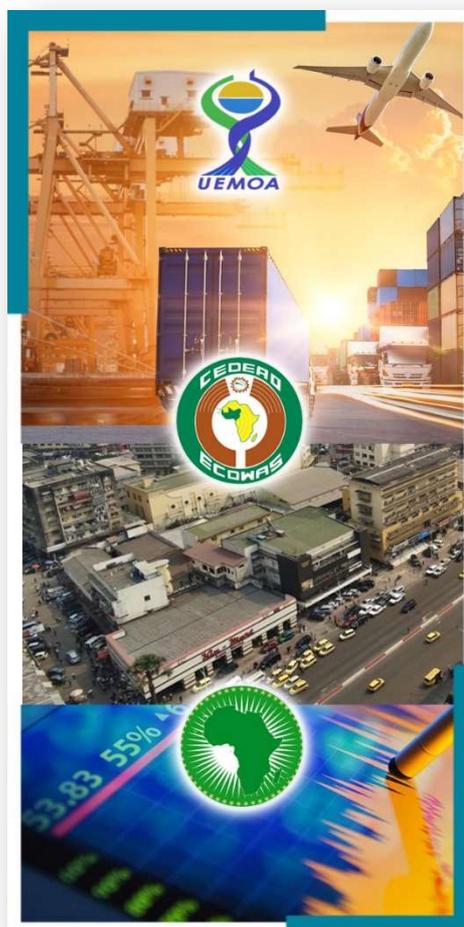
Contacts :

Adresse : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige

Téléphone : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



L'Afrique est confrontée à des défis majeurs tels que la pauvreté, une croissance démographique rapide, des inégalités, l'insécurité alimentaire, des problèmes de santé et des carences en éducation, le manque d'infrastructures, qui sont autant de freins à son développement. Le continent fait également face à un déficit de financement important pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), avec des besoins estimés à des centaines de milliards de dollars par an. Des facteurs tels que la faible diversification économique, la dépendance aux matières premières, l'instabilité politique, les conflits et le changement climatique exacerbent ces difficultés, rendant difficile la mobilisation des ressources nécessaires pour le développement. Toutefois, le continent est toujours porteur d'une ambition renouvelée pour son développement, sa résilience et sa souveraineté.

Ce quatorzième numéro du bulletin d'informations sur l'intégration régionale revient sur les événements ayant marqué le deuxième trimestre de l'année 2025 au sein de l'UA, de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La première Conférence de l'UA sur la dette, tenue au mois de mai 2025 à Lomé (Togo), a réitéré la nécessité de réformer en profondeur l'architecture financière internationale. Face au poids d'une dette croissante, l'Afrique réclame une voix plus forte et des mécanismes plus justes en vue de garantir sa viabilité budgétaire. Cela donnera au continent un accès aux ressources nécessaires pour financer son développement. En outre, l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles par les Chefs d'Etat et de Gouvernement démontre une forte volonté d'instaurer une justice sociale et l'inclusion en Afrique.

Dans la CEDEAO, le Sénégal a été choisi comme pays-hôte de la première édition du Festival ouest-africain des Arts et de la Culture (ECOFEST) prévue en novembre 2025. Par ailleurs, la 67^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été marquée par la relocalisation de certaines institutions de la CEDEAO basées dans les pays de l'AES. En outre, la Commission de la CEDEAO a validé la Stratégie de migration de la main d'œuvre sur la période 2025-2035 en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour la migration (OIM).

Au niveau de l'UEMOA, la première session du Conseil des Ministres statuaire de l'année 2025 s'est penchée sur les perspectives économiques de l'Union, projetant un taux de croissance du PIB de l'Union de 6,3% en 2025. Cette dynamique serait soutenue par notamment par la bonne tenue des productions agricole, extractive et manufacturière.

Dans la rubrique « Dossier », ce numéro du BIR traite de la problématique de la sécurité alimentaire en Afrique en mettant en lumière les enjeux pour le Sénégal ainsi que les opportunités au niveau régional que le pays pourrait saisir pour renforcer sa sécurité alimentaire. Des initiatives telles que la Réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO sont des illustrations concrètes du rôle de l'intégration régionale dans la promotion de la sécurité alimentaire. Cependant, demeurent des défis majeurs notamment la vulnérabilité climatique, la dépendance aux importations et les faibles moyens de transformation agricole.

Bonne lecture.

Première Conférence de l'Union africaine sur la dette : l'Afrique dévoile son plan de bataille à Lomé face à l'étau financier



Dans un contexte de crise de la dette qui entrave le développement du continent, la première Conférence de l'Union Africaine sur la Dette s'est tenue en mai 2025 à Lomé sous le thème « *l'agenda africain de gestion de la dette publique : restaurer et préserver la viabilité de la dette* ». L'objectif de cette rencontre est de proposer des solutions concrètes, d'exiger des réformes profondes du système international et de s'engager à une gestion plus vertueuse de la dette. Le succès de cette stratégie collective sera crucial pour débloquer les ressources nécessaires au développement de l'Afrique et à sa résilience face aux futurs chocs.

L'endettement continue d'être un fardeau pour les pays africains dont vingt-cinq (25) sont en situation de surendettement ou à risque élevé de l'être. Cette situation est exacerbée par un besoin de financement estimé à 200 milliards de dollars par an pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030 et les ambitions de l'Agenda 2063 de l'UA. En outre, les ressources publiques sont grevées par un lourd service de la dette, privant les États des fonds vitaux pour l'éducation, la santé, les infrastructures et la lutte contre le changement climatique. Le cadre commun du G20, présenté comme une solution pour les pays surendettés, est dénoncé pour sa lenteur et son inefficacité à restaurer rapidement la viabilité financière, notamment en Afrique.

Les préoccupations principales soulevées lors de la conférence sont relatives à la complexité et au manque de liquidités. En effet, la multiplication et la diversité des créanciers (publics, privés, bilatéraux, multilatéraux, nouveaux acteurs comme la Chine) rendent les négociations compliquées et ralentissent les solutions. Il est également noté la baisse des flux d'aide au développement et la difficulté d'accéder à des prêts à taux avantageux aggravant le déficit de financement. À ce titre, le système d'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI est pointé du doigt : l'Afrique n'a reçu que 5% des 650 milliards de DTS alloués en 2021. A cela, s'ajoute les méthodes actuelles d'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) qui sont jugées contraignantes et pénalisant les pays qui investissent dans des secteurs essentiels comme la sécurité, la santé ou le climat.

Face à ce constat alarmant, la Déclaration de Lomé appelle l'Union africaine à militer pour une réponse multidimensionnelle axée sur :

1. la réforme de l'Architecture Financière Internationale :

- engager une réforme profonde du Cadre Commun du G20 : l'Afrique demande une méthodologie universelle pour comparer les traitements des créanciers, la suspension du service de la dette pendant les restructurations, un calendrier moins contraignant, l'inclusion des échanges dette-nature/climat et

surtout, la création d'un mécanisme juridique supranational pour contraindre l'exécution des accords. La Commission de l'UA, membre permanent du G20, est mandatée pour défendre cette position commune avec force ;

- mener un plaidoyer pour des annulations de dette « au cas par cas » en invoquant la justice économique, la nécessité et des principes de droit international (comme le changement fondamental de circonstances) ;
- la mise en place d'une Convention-Cadre de l'ONU sur la Dette Souveraine. Cette dernière devrait être un mécanisme juridiquement contraignant permettant un allègement rapide et adéquat de la dette. Elle devrait en outre être inclusive et transparente, proposant des évaluations de la viabilité de la dette axées sur le développement, s'attaquant à la dette illégitime et proposant des mécanismes de prévention de la crise de la dette.

2. La mobilisation des financements nouveaux et moins chers :

- accélérer la réorientation des DTS via les banques multilatérales de développement (BMD) et réformer d'urgence le système d'allocation du FMI pour augmenter la part de l'Afrique ;
- diversifier les sources par un recours accru aux financements innovants (obligations durables, Panda bonds), aux partenariats public-privé (PPP) et aux échanges-carbone ;
- accélérer urgemment la mise en place du Mécanisme Africain de Stabilité Financière (MASF) pour fournir des prêts concessionnels d'urgence aux pays en crise de refinancement et de l'Agence Panafricaine de Notation de Crédit pour lutter contre la surévaluation du risque-pays par les agences internationales ;

- inciter les pays riches à respecter leur engagement de 0,7% du RNB pour l'Aide Publique au Développement (APD) et d'augmenter les fonds fiduciaires du FMI (FRPC, FRD) ;
- demander à la Banque Mondiale d'élargir l'accès aux financements concessionnels de l'Association internationale de Développement (IDA).

3. Le renforcement de la gestion de la dette et la restructuration proactive :

- adopter le reprofilage préventif en intervenant avant le surendettement pour améliorer la liquidité et la viabilité de la dette, ce qui permettrait d'éviter les restructurations lourdes ;
- restructurer de manière intelligente en intégrant les besoins de développement, la capacité de remboursement réelle, les chocs climatiques et les spécificités nationales ;
- rendre obligatoire l'approbation parlementaire de toute nouvelle dette et des rapports détaillés sur son usage avec un renforcement urgent des cadres juridiques incluant des sanctions sévères pour les manquements ;
- négocier d'urgence avec les créanciers des mécanismes pour que l'alourdissement de la dette dû aux fluctuations de change soit traité comme un allègement afin de mieux gérer le risque de change.

4. La protection des investissements vitaux :

réviser les analyses de Viabilité de la Dette (AVD) : exclure explicitement les investissements essentiels en sécurité, santé et climat du calcul de la soutenabilité de la dette.

En matière de suivi, le Comité ministériel sur la dette sera créé au sein de l'UA pour suivre rigoureusement la mise en œuvre de ces décisions ambitieuses.

Adoption de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AU-CEVAWG)



La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) a adopté en février 2025, à l'issue de sa 38^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), la Convention de l'UA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette adoption s'est faite dans un contexte où l'Afrique enregistre en 2023 le taux le plus élevé de féminicides avec 21.700 victimes¹.

Cette convention constitue un instrument plus détaillé et actualisé contre la persistance et la diversification des violences faites aux femmes et filles en Afrique et vient ainsi compléter le Protocole de Maputo de 2005. Les caractéristiques innovantes de la convention sont : (i) la définition et la criminalisation de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles y compris celles émergentes comme la cyberviolence et celles liées au changement climatique ; (ii) la protection des groupes vulnérables telles que les femmes en zone de conflit, les femmes rurales et autochtones, les femmes âgées, les femmes vivant avec un handicap et les femmes déplacées et migrantes ; (iii) la promotion de la masculinité positive qui engage les hommes et les garçons comme des alliés pour la transformation des normes sociales néfastes ; (iv) et l'établissement d'obligation concrètes aux États membres en matière de

prévention, de prise en charge et de poursuite des auteurs de violence.

La Convention vise, entre autres :

- la suppression des causes et facteurs de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- le renforcement des mécanismes juridiques et institutionnels existants ;
- la promotion de la culture du respect des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la dignité des femmes et des filles ;
- l'établissement d'un cadre complet juridiquement contraignant pour la prévention, l'élimination et la réponse efficace à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique ;
- le renforcement d'une approche commune des États membres pour la lutte contre la violence basée sur le genre et l'incitation à un discours ouvert et un plaidoyer sur celle-ci.

A ce jour, seul le Djibouti a officiellement signé la Convention en avril 2025 afin de la ratifier prochainement.

¹ L'Union Africaine a adopté la CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES – WILDAF-AO

67^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement



La 67^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 22 juin 2025 à Abuja, en République fédérale du Nigéria. Cette rencontre a été l'occasion de faire l'examen des dossiers relatifs à l'intégration régionale et ceux faisant suite au retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO. Il a été également question d'élire un nouveau président de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

Au titre de l'intégration monétaire, la Conférence prend note des décisions du Conseil de Convergence de la CEDEAO, relatives à l'harmonisation des cadres de finances publiques et aux Programmes de convergence pluriannuels (PPC) macroéconomiques. Elle prend également note de l'adoption, par le Conseil des Ministres, des textes réglementaires dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et pratiques statistiques dans l'espace CEDEAO et exhorte les États membres à accélérer leur mise en œuvre. Par ailleurs, la Conférence rappelle aux États membres l'urgence de prendre des mesures nécessaires pour élaborer et soumettre leur PPC à la Commission pour la période 2026-2030 avant le 31 octobre 2025.

Au titre des négociations dans le cadre du retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de l'organisation sous-régionale, les Chefs d'État approuvent la recommandation de la Session extraordinaire du Conseil concernant la nomination d'un Négociateur en chef chargé de mener les discussions avec les pays concernés.

Ce dernier sera assisté d'une Troika ministérielle et du Président de la Commission de la CEDEAO, ainsi que d'une équipe technique.

Au titre des opérations de soutien à la paix, la Conférence, considérant l'importance du soutien apporté par les missions de sécurité de la CEDEAO aux forces de défense et de sécurité de la Gambie et de la Guinée-Bissau, décide de proroger de dix-huit mois le mandat de Mission d'Assistance de la CEDEAO en Gambie et de vingt-quatre mois celui de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau à compter de la date marquant la fin de leurs mandats en cours, et rappelle que cette prorogation constitue la dernière pour les deux missions.

Au titre des questions institutionnelles, la Conférence note que le mandat de quatre ans non renouvelables des membres de la direction des institutions de la CEDEAO, expire le 14 juillet 2026, et que le mandat de deux juges de la Cour de Justice de la Communauté prend fin le 31 octobre 2026.

Au titre de la relocalisation des institutions de la CEDEAO, la Conférence approuve la relocalisation des institutions et agences basées dans les pays de l'AES, et les attribue aux États membres comme suit :

- le Centre de développement de la jeunesse et des sports de la CEDEAO (EYSDC) basé au Burkina Faso sera relocalisé au Libéria ;

- le Centre de gestion des ressources en eau (WRMC) basé également au Burkina Faso sera relocalisé en Guinée ;
- le Centre régional de santé animale (CRSA) basé au Mali sera relocalisé en Guinée-Bissau.
- Concernant l'Organisation Ouest-africaine de la Santé (OOAS), la Conférence décide de reporter sa décision jusqu'à la tenue de nouvelles consultations.

Un autre point marquant de cette 67^e Conférence est l'élection de son **S.E. Julius Maada Bio**, Président de la République de Sierra Leone, comme successeur de S.E Bola Ahmed Tinubu à la Présidence de la

Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

Dans son discours inaugural, S.E. Julius Maada Bio a désigné comme priorités stratégiques de son mandat le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le renforcement de la démocratie, l'amélioration de la sécurité régionale et la promotion de l'intégration économique.

À cet égard, le nouveau Président en exercice de la CEDEAO a insisté sur la nécessité de conduire des réformes visant à rendre l'organisation « plus transparente, plus efficace et plus réactive » aux attentes de ses populations.

Le Sénégal accueillera la 1^{ère} édition du Festival ouest-africain des Arts et de la Culture (ECOFEST) en novembre 2025



La CEDEAO et l'UEMOA ont choisi le Sénégal pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival ouest-africain des Arts et de la Culture (ECOFEST) en raison entre autres, de la vitalité de sa culture, de la qualité de ses infrastructures et de son engagement régional en matière d'intégration régionale.

Placé sous le thème « *Mutations et crises socio-politiques en Afrique de l'Ouest : que peut faire la culture ?* », l'ECOFEST vise, entre autres, à : (i) fédérer les peuples de l'Afrique de l'ouest à travers les arts et la culture, (ii) célébrer la créativité et valoriser la diversité, (iii) renforcer la cohésion sociale, la solidarité régionale et la

paix, (iv) et favoriser l'intégration économique et sociale.

A ce titre, la ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Sénégal, la Commissaire de la CEDEAO en charge du Développement Humain et des Affaires sociales et le Commissaire de l'UEMOA chargé du Département du Développement Humain ont organisé la Conférence de presse de lancement du Festival au mois de mai 2025. D'après la ministre, la culture constitue un rempart, un vecteur de paix, de dialogue et de construction identitaire et les acteurs culturels ont un rôle stratégique de stabilisateurs, tout en rappelant les similitudes culturelles entre les peuples ouest-

africains. Le commissaire de la CEDEAO ajoute que la mise en place d'espaces d'expression est primordiale pour assurer la convergence autour des valeurs partagées. A l'issue de la conférence de presse de lancement, les organisateurs appellent à la mobilisation des partenaires culturels, des institutions publiques et privées et des citoyens pour un succès collectif et durable de l'ECOFEST.

Le festival servira d'espaces de rencontres, d'échanges, de partage et de promotion de la culture ouest-africaine et réunira des artistes, des écrivains, des danseurs, des cinéastes, des

penseurs, des décideurs politiques, des organisations de la société civile. A cet effet, il sera organisé des concerts, des expositions, des projections de films, des pièces de théâtre, des conférences et des ateliers de réflexions et chaque État membre présentera ses expressions culturelles les plus représentatives.

Le choix du Sénégal comme hôte de ce festival met en lumière le rôle stratégique que jouent la culture et le sport dans le développement national. Ces deux secteurs figurent parmi les leviers retenus pour l'atteinte des objectifs de l'agenda « Sénégal 2050 ».

Validation de la Stratégie de migration de la main-d'œuvre



La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour la migration (OIM) a tenu en mai 2025 à Accra (Ghana), une rencontre pour la validation de la Stratégie de migration de la main d'œuvre sur la période 2025-2035.

Cette rencontre marque une étape importante dans un contexte où l'Afrique de l'Ouest accueille environ 3,7 millions de travailleurs migrants internationaux établis dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la construction, le travail domestique et les services. Ainsi, cette stratégie permettra une gouvernance plus coordonnée et fondée sur les droits de la mobilité de la main-d'œuvre.

La Stratégie pour la migration de la main-d'œuvre (2025-2035) est déclinée en cinq (5) objectifs : (i) promouvoir une migration sûre et régulière, (ii) protéger les droits des travailleurs migrants, (iii) maximiser les résultats en matière

de développement, (iv) renforcer la gouvernance régionale et (v) faire progresser l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans la politique migratoire.

Il est important de noter que cette stratégie s'aligne parfaitement avec les dispositifs mis en place au niveau continental tels que le protocole de libre circulation de l'UA et le programme conjoint sur la migration de la main-d'œuvre (JLMP), renforçant le leadership de la CEDEAO dans le continent.

Par ailleurs, le volume des transferts de fonds des migrants dans la CEDEAO, estimé à plus de 40 milliards de dollars par an représente une manne financière importante qui pourrait jouer un rôle essentiel dans le financement des économies de la région. Une meilleure prise en charge de la migration permettra de relever les défis liés à la migration irrégulière et d'orienter les envois de fond vers des secteurs porteurs de développement.

La stratégie encourage à cet effet les États membres à intégrer la problématique de la migration dans les plans nationaux de développement et d'en faire un levier de développement économique à travers des programmes appropriés tels que l'éducation financière des migrants, la sensibilisation, etc.

Pour soutenir sa mise en œuvre, un Comité de coordination technique et un Groupe de travail

technique sur la migration de main-d'œuvre seront créés pour guider les actions et suivre les progrès. La CEDEAO et ses partenaires se sont engagés à poursuivre l'assistance technique et la mobilisation des ressources pour concrétiser la vision de la stratégie.

Onzième session du Conseil de convergence dans le cadre de la monnaie unique



La Commission de la CEDEAO a tenu le 03 mars 2025, la 11^{ème} réunion du Conseil de convergence à Abuja (Nigéria). Durant cette réunion, les Ministres en charge des Finances et les Gouverneurs des banques centrales des États membres ont examiné le rapport de la réunion du Comité technique des politiques macroéconomiques ainsi que les dossiers relatifs à l'état de mise en œuvre de la Feuille de route pour le lancement de l'ECO. Les ministres ont également échangé sur le projet de règlement, la gestion de la dette publique et le projet de directive sur le cadre harmonisé de la comptabilité publique.

Concernant le rapport de la réunion du Comité technique, la Commission a accordé une attention particulière au programme de lancement de l'ECO, aux conclusions et recommandations de la 3^{ème} réunion du Comité sur les modalités pratiques pour le lancement de ladite monnaie. A ce titre, les Ministres ont rappelé l'importance de sa mise en place, destinée à renforcer l'intégration économique de la Communauté. Toutefois, ils ont souligné les contraintes parmi lesquelles les effets négatifs

de l'instabilité de l'environnement international sur les économies régionales, avec comme conséquence la détérioration du profil de convergence de la CEDEAO. En effet, selon le président de la Commission de la CEDEAO, cette réunion se déroule dans un contexte économique mondial marqué par des tensions commerciales, des pressions inflationnistes persistantes et une détérioration des finances publiques ; ce qui nécessite des politiques budgétaires et monétaires coordonnées permettant de renforcer la résilience de nos économies.

Dans son allocution, il a rappelé les nombreux efforts consentis au niveau régional pour la création de l'ECO, ainsi que les divers obstacles qui persistent et nécessitent des actions concertées et décisives en vue de parvenir à la monnaie unique régionale. Il a également réitéré l'engagement de la Commission de la CEDEAO à continuer à fournir une assistance technique aux États membres dans la mise en œuvre du Programme de coopération monétaire de l'espace communautaire.

Dans ce cadre, les Ministres recommandent : (i) d'initier un nouveau modèle de développement

axé sur des réformes audacieuses pour mobiliser les ressources intérieures, (ii) de revigorer le secteur privé, (iii) d'améliorer la gestion des ressources naturelles et (iv) de s'engager dans une collaboration accrue entre les marchés émergents et les économies de

développement. En outre, ils ont réaffirmé la nécessité pour la CEDEAO, de jouer un rôle primordial en soutenant les priorités et les résultats de la présidence sud-africaine du G20, et en faisant avancer son agenda sous-régional et africain.

Renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : la BAD et la Commission de la CEDEAO font le point



Le Groupe de la Banque africaine de développement a convié la Commission de la CEDEAO à une session technique sur l'état des lieux de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest à Abidjan en avril 2025. Selon la BAD, l'Afrique de l'Ouest est le moteur économique du continent et représente 27 % du PIB total de l'Afrique, soit environ 700 milliards de dollars. Elle est la plus performante dans l'indice d'intégration régionale de l'Afrique et malgré les défis, elle peut se positionner efficacement pour la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

La Commission de la CEDEAO, en saluant l'excellente performance de la BAD au fil des ans dans le financement du développement de l'Afrique, rappelle le soutien multiforme depuis 1988 dans des domaines tels que l'agriculture, l'infrastructure, le commerce et l'énergie. Elle appelle à une assistance accrue pour mobiliser l'investissement pour les initiatives régionales prioritaires, en particulier dans la construction des corridors Lagos-Abidjan et Abidjan-Praia ainsi que dans le financement d'autres projets régionaux clés.

Concernant la question de la sortie de l'AES de la CEDEAO, la Commission a appelé à plus de solidarité dans les relations avec les trois pays.

Le Conseil a également noté que le commerce intra-régional en Afrique de l'Ouest ne représentait que 9 % des importations et 10 % des exportations de la zone, contrastant avec la libre circulation des biens et des personnes, reconnue depuis longtemps comme l'une des principales réalisations de la CEDEAO. Toutefois, il a été recommandé à la Commission prendre davantage de mesures pour la stimulation du commerce intra-communautaire, la suppression des barrières non tarifaires, la capitalisation des synergies avec d'autres organisations régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le renforcement du secteur privé.

En conclusion, les deux parties ont réitéré leur engagement à renforcer leur coopération et ont convenu de tenir des réunions plus fréquentes et de continuer à travailler sur l'amélioration du commerce intra-communautaire avec la participation du secteur privé en tant que moteur de la croissance.

Première session du Conseil des Ministres de l'année 2025



La première session du Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est tenue le 03 avril 2025 au siège de la BCEAO (Dakar). La rencontre a permis d'examiner les dossiers relatifs aux performances macroéconomiques de l'Union sur l'année 2024 et aux perspectives ainsi que les points relatifs à la Commission de l'UEMOA et à la BCEAO.

Au titre des performances macroéconomiques de l'Union, il est noté un dynamisme de l'activité économique avec une croissance estimée à 6,2% en 2024, après 5,3% en 2023, porté par l'accélération de la production dans les secteurs extractif, manufacturier et agricole. A l'instar des autres régions du monde, le taux d'inflation est ressorti en baisse à 2,9% au quatrième trimestre 2024, contre 4,1% le trimestre précédent. Ce recul a été principalement induit par l'atténuation des pressions sur les prix des produits alimentaires. Concernant la situation budgétaire, le déficit global, base engagements, dons compris s'est inscrit à la baisse, se chiffrant à 5,1 % du PIB à fin décembre 2024, contre 6,2 % à la même période en 2023.

Le profil des échanges extérieurs des pays de l'Union s'est amélioré en 2024 avec le déficit du compte courant ressorti à 6,4% du PIB, après 9,4% en 2023, en lien avec la bonne orientation

des termes de l'échange et la hausse des ventes d'hydrocarbures à l'étranger. Il est également noté le retour de certains États membres sur les marchés internationaux des capitaux. Ainsi, le solde global de la balance des paiements a enregistré un excédent de 3.013,9 milliards.

S'agissant des perspectives, le taux de croissance du PIB de l'Union devrait s'établir à 6,3% en 2025, impulsé notamment par la bonne tenue des productions agricole, extractive et manufacturière. Le taux d'inflation ressortirait en baisse à 2,7% en 2025, en raison de la détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers importés, ainsi que des meilleurs résultats de la campagne agricole 2024/2025. Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire devrait s'établir à 3,7%, en lien avec la poursuite des efforts de consolidation budgétaire des États.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Projet d'Acte additionnel portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA ainsi que le projet de règlement portant modalités de sa mise en œuvre seront soumis pour avis au Conseil. La Cour des Comptes de l'UEMOA présentera le Projet de Règlement portant approbation des comptes financiers des Organes de l'Union au titre de l'exercice 2023.

La sécurité alimentaire en Afrique : quels enjeux pour le Sénégal ?



INTRODUCTION

La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 1996). La sécurité alimentaire représente un enjeu crucial pour l'Afrique où des millions de personnes souffrent de malnutrition et d'insécurité alimentaire. En effet, le continent est confronté à plusieurs défis concernant la demande alimentaire notamment des taux de croissance démographique élevés avec une population qui devrait atteindre 2,5 milliards d'ici 2050 soit plus de 25 % de la population mondiale² en sus des inégalités croissantes. De plus, près de 282 millions de personnes en Afrique souffrent de sous-alimentation en 2023, soit une augmentation de 57 millions de personnes depuis le début de la COVID-19³. La même année, environ 78% de la population africaine ne dispose toujours pas des moyens de se nourrir sainement contre 42% au niveau mondial⁴.

Cette situation peut être imputable aux chocs et perturbations qui touchent le fonctionnement et la durabilité de la production agricole. Ces chocs menacent également les moyens de subsistance de millions de personnes qui dépendent des systèmes agroalimentaires. En effet, leurs impacts affectent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche.

Ils sont amplifiés par des vulnérabilités engendrées par le changement climatique, les crises sanitaires et sécuritaires.

Ainsi, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, il devient urgent de penser à des solutions globales et durables, intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales, sont nécessaires pour renforcer la résilience des populations africaines et assurer un accès équitable à une alimentation suffisante et nutritive. Il s'agit également de développer d'autres segments des chaînes de valeur alimentaire afin de maintenir l'agriculture performante.

Dans l'UEMOA, l'agriculture occupe une place prépondérante des économies car représentant 21% du PIB et 53% des emplois de l'Union⁵. En dépit des importations alimentaires exponentielles, la sécurité et la souveraineté alimentaires restent menacées à court terme. Les céréales dominent la progression des besoins alimentaires suivies des racines et tubercules alors que le modèle agricole est peu efficient et basé sur un accroissement des surfaces exploitées. Il devient donc nécessaire pour l'Afrique d'augmenter considérablement la production agricole, la productivité, la transformation alimentaire et le commerce ; ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des populations face à une croissance démographique soutenue, à la variabilité climatique et à la dépendance persistante vis-à-vis des importations alimentaires.

² ONU (2022) ; [Siècle africain](#)

³ Selon le Programme alimentaire mondiale (PAM, 2023),

⁴ FAO (2023)

⁵ (Rapport annuel FAO, 2023).

Pour les institutions régionales, la sécurité alimentaire repose sur un accès régulier à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour chaque individu afin de lutter contre la pauvreté. A ce titre, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA ont élaboré des programmes/projets en matière de sécurité alimentaire que les États membres sont tenus de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs escomptés.

L'économie sénégalaise quant à elle, connaît une des croissances les plus rapides d'Afrique de l'Ouest. Cependant la forte performance économique qu'a connue le pays au cours de la dernière décennie ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté, du fait d'une série de différents chocs, avec notamment la hausse des prix de l'énergie, des engrais et des produits alimentaires. Bien que le Sénégal dispose du potentiel pour remplacer ses importations par des productions locales, il reste, comme de nombreux autres pays de la région, un importateur net de denrées alimentaires. Il doit mener des actions afin d'assurer la sécurité alimentaire de sa population. Par ailleurs, le Sénégal dispose d'un potentiel pour progresser dans sa réponse à la demande des marchés, domestique et régional. Le pays pourrait notamment gagner des parts de marché régional grâce à ses principales productions agricoles.

Ainsi, le développement de la sécurité alimentaire en Afrique présente de nombreuses opportunités pour le Sénégal, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que dans le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Le Sénégal peut tirer parti de ces opportunités pour accroître sa production agricole, améliorer la nutrition de sa population et stimuler sa croissance économique.

Le Sénégal met également en œuvre des politiques et initiatives en matière de sécurité alimentaire.

La suite du dossier fait un rappel des initiatives de l'UA, de la CEDEAO et de l'UEMOA en matière de sécurité alimentaire. Dans la seconde partie, les opportunités du Sénégal sont analysées, en lien avec l'articulation des politiques nationales avec celles régionales.

I. INITIATIVES DES INSTITUTIONS REGIONALES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

A. Dans l'UA

Conscients de l'importance de la sécurité alimentaire et du rôle que peut jouer l'agriculture en tant que moteur de croissance et moyen pour lutter contre la pauvreté, les Chefs d'État et de Gouvernement africains ont multiplié les initiatives pour réduire les problèmes actuels de malnutrition et de sous-alimentation. A ce titre, ils ont adopté le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) en 2003 à Maputo. Il est consécutif à la Déclaration de Maputo selon laquelle, les États s'engagent à allouer au minimum 10% de leur budget national à l'agriculture en vue d'atteindre une croissance annuelle de 6% de l'économie agricole.

En juin 2014, la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique ajoute de nouvelles priorités aux engagements de Maputo. Il s'agit notamment : (i) d'un accès accru à l'irrigation, (ii) de la mécanisation et (iii) de la réduction des pertes post-récoltes. Cette Déclaration définit l'orientation de la transformation agricole de l'Afrique pour la période 2015-2025.

Après une décennie de mise en œuvre, les différentes évaluations biennales des engagements pris par les États membres, montrent certes des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés, mais à un rythme insatisfaisant. A ce titre, l'UA adopte la Déclaration de Kampala relative au PDDAA post-Malabo sur la création de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique en janvier 2025. Faisant suite à ce sommet, les 55 États membres de l'UA ont énoncé six (6) engagements qui devraient transformer et renforcer le système agroalimentaire du continent. En vue de faciliter la mise en œuvre de ces engagements, la stratégie et le plan d'action décennaux de Kampala sur la période 2026-2035 ont été adoptés.

L'objectif principal de la stratégie est d'augmenter la production agroalimentaire du continent de 45% et de transformer les systèmes agroalimentaires pour assurer la sécurité alimentaire d'ici à 2035. La réalisation de cet objectif permettra à l'Afrique : (i) de réduire les pertes après récolte de 50% ; (ii) de tripler le commerce intra-africain de produits et d'intrants agroalimentaires ; (iii) et d'augmenter la part des aliments transformés localement à 35% du PIB agroalimentaire.

L'adoption de cette stratégie est considérée comme un moment crucial qui posera les bases des systèmes agroalimentaires dans le continent. Ainsi, la concrétisation d'une vision commune de l'Afrique « *une Afrique prospère et souveraine en matière d'alimentation* » nécessite de renouveler l'engagement collectif et d'agir de manière concertée.

Par ailleurs, le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) inclut un volet sécurité alimentaire grâce notamment à la réalisation d'infrastructures de stockage hydraulique nécessaires à la production alimentaire et à sa distribution.

De plus, la sécurité alimentaire est placée comme domaine prioritaire pour la mise en œuvre de l'Initiative pour le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

B. Dans la CEDEAO

La CEDEAO a été la première CER à signer un pacte régional et à mobiliser ses propres fonds pour financer le processus de planification du PDDAA dans ses États membres. Au regard des épisodes fréquents de sécheresse enregistrés par la région dans les années 70 à 90 et en articulation avec le PDDAA, la CEDEAO a adopté en janvier 2005 à Accra, la Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest (PACAO). Elle a pour objectifs de contribuer de manière durable : (i) à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, (ii) au développement économique et social et (iii) à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre territoires, zones et pays.

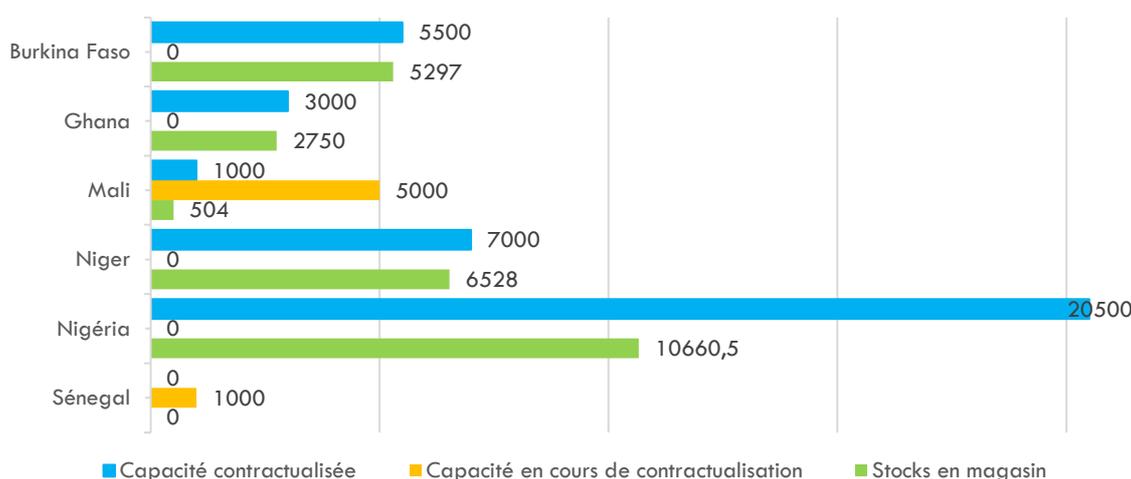
Le dispositif PACAO/PDDAA qui en découle est conçu comme un cadre de cohérence pour l'élaboration des priorités budgétaires nationales des pays de la région. Il prévoit l'adoption de plans d'investissements agricoles tant au niveau de la région (PRIA) qu'au niveau national (PNIA). Le PRIA a été élaboré en 2010 et vise entre autres, la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation. Sa mise en œuvre s'appuie sur trois axes prioritaires : (i) la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole, et (iii) la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation.

En vue de satisfaire les besoins alimentaires des populations, les Chefs d'États ont décidé de la création d'une Réserve régionale de Sécurité alimentaire (RRSA) par Acte additionnel A/SA.2/02/13 en février 2013. Cette décision résulte des nombreux défis qui se sont accumulés suite aux aléas climatiques notés ces dernières années et à la flambée des prix des produits agricoles notamment entre 2007 et 2008, etc. En ce sens, cette Réserve régionale est destinée prioritairement à des opérations d'urgence en cas de crise conjoncturelle majeure dans un ou plusieurs pays. Elle constitue en quelque sorte, la troisième ligne de défense pour prévenir et

gérer les crises alimentaires. Elle est complémentaire aux stocks de proximité (première ligne de défense au niveau des villages et des communautés) et aux stocks nationaux de sécurité alimentaire (deuxième ligne de défense) détenus par les États.

L'analyse des capacités de stockage par pays dans le cadre du Programme de RRSA fait ressortir qu'en dehors du Nigéria et du Ghana, les pays de l'AES présentent les plus grandes capacités de stockage dans la région en 2018 (voir graphique ci-dessous).

Graphique 1 : Répartition des capacités de stockage et volumes en stock (en tonnes) en 2018



Source : Site RRSA, CEDEAO, 2025

Au titre des réalisations de la RRSA, près de 4000 tonnes de céréales ont été achetées en 2022 pour renforcer sa capacité physique. Toutefois, en raison des difficultés liées aux crises en cours, les stocks donnés aux États membres sont en retard de recouvrement. A fin mars 2023, le capital de la Réserve était évalué à 36 811,4 tonnes de céréales. Grâce à ce capital, la Réserve a pu intervenir à dix-sept (17) reprises entre 2017 et 2022 en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles dans quatre (4) pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Nigeria) et a procédé à une rotation technique

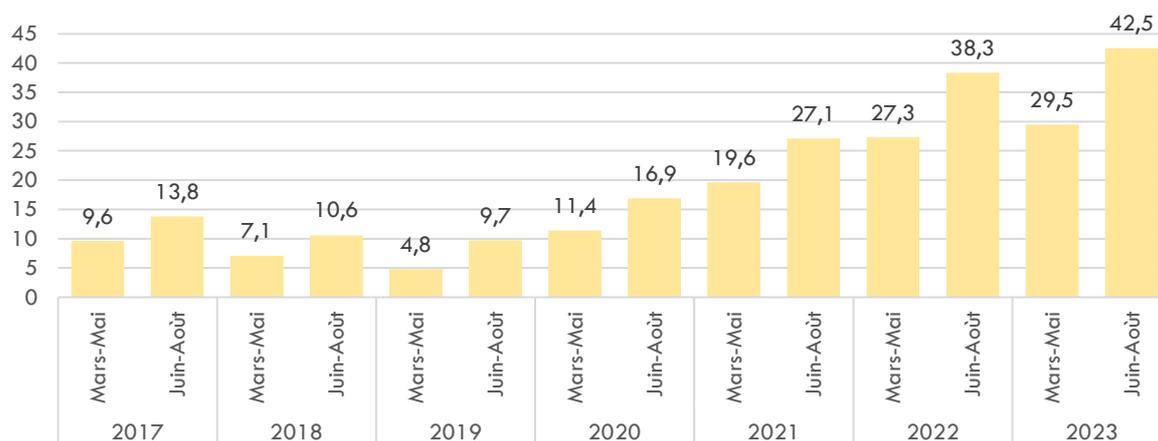
d'un stock de 2 750 Tonnes de céréales au Ghana.

Par ailleurs, d'autres initiatives, projets et programmes ont été lancés pour appuyer la CEDEAO dans le cadre de la résilience, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à savoir, entre autres, le projet de Promotion des Modèles d'Alimentation scolaire en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO, 2023-2026). Concernant ce projet, une action pilote sur le modèle intégré d'alimentation scolaire a été amorcée en 2022 et devrait permettre à 23 860 élèves dont 58,10% de filles de bénéficier de repas chauds pendant l'année scolaire.

Malgré ces efforts, plus de 49,5 millions de personnes sont toujours en situation d'insécurité alimentaire en 2024⁶. Cette situation reste tributaire des déficits de production localisés, de l'inflation persistante sur les marchés agricoles, des déplacements internes forcés de

populations et des perturbations des marchés liés aux conflits et à la crise sécuritaire, etc. De plus, la malnutrition aigüe touchait en 2024 plus 6,9 millions d'enfants de moins de cinq ans, dont 1,4 million d'enfants sous sa forme sévère.

Graphique 2 : Évolution du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire



Source : RCPA, 2023

C. Dans l'UEMOA

L'UEMOA travaille à renforcer les systèmes de sécurité alimentaire, notamment par la mise en place de stocks nationaux de sécurité alimentaire et l'harmonisation des réglementations dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. L'Union a également mis en place plusieurs programmes et initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire dans ses États membres. Ces programmes couvrent divers aspects, tels que l'amélioration de la production agricole, la gestion des stocks et la promotion de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires.

En 2024, dans le cadre du développement agricole et de la promotion de la sécurité alimentaire, plus de 3 420 forages ont été construits pour la mise en œuvre du programme d'hydraulique villageoise à l'accès des

populations de l'Union à l'eau potable⁷. De plus, la Commission a œuvré à l'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles (semences, pesticides, engrais, médicaments vétérinaires), la sécurité sanitaire et phytosanitaire, la gestion de la pêche et l'aquaculture.

Les filières agricoles prioritaires telles que le riz, le maïs, le coton, le bétail-viande, l'aviculture ont été soutenus par : (i) la mise en place des infrastructures de production irriguée ; (ii) l'aménagement de 2 174 ha dans la zone de l'Office du Niger au Mali et de 1 000 ha de bas-fond dans chacun des sept (7) autres États membres) ; (iii) le stockage et la commercialisation des productions ; (iv) et le renforcement des capacités de stockage des États membres à hauteur de 250 000 tonnes.

⁶ Rapport annuel sur l'état de la Communauté, 2024

⁷ IMPACT 2030 : Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA, novembre 2024

L'UEMOA dispose également d'initiatives en matière de promotion de la sécurité alimentaire telles que :

La Politique agricole de l'Union (PAU) adoptée par l'Acte additionnel N°03/2001/CCEG/UEMOA. Son objectif global est de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté, en permettant : (i) de réaliser la sécurité alimentaire et (ii) d'améliorer les conditions de vie des producteurs agricoles. Elle est structurée autour de trois (3) axes d'intervention : (i) adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production, (ii) approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées, (iii) insertion dans le marché sous régional et mondial.

En outre, face à la situation d'insécurité alimentaire récurrente, les Chefs d'État et de Gouvernement ont mis en place en décembre 2011, un Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN). Ce comité, placé sous la supervision du Président de la République du Niger, est chargé d'identifier les solutions adaptées pour éradiquer la faim et la pauvreté dans l'Union. Sous l'égide du CHN-SAN, l'Union a adopté le Programme Communautaire Décennal 2016-2025 de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Le but du PCD-TASAN est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres.

Globalement, les programmes exécutés par l'UEMOA dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont porté sur : (i) la mise en œuvre de plus de 10 000 ha de terres agricoles ; (ii) la construction de magasins de stockage des récoltes et des infrastructures de

commercialisation, notamment, des marchés à bétail transfrontaliers ; (iii) la lutte contre les ravageurs des fruits, des légumes et des denrées stockées ; (iv) l'organisation de campagnes nationales de lutte contre le charbon bactérien et de vaccination contre la maladie de Newcastle au sein de l'UEMOA ; (v) la production, la certification et l'approvisionnement des États membres en semences céréalières ; (vi) la construction et la réhabilitation de marchés à bétail dans les États membres ; et (vii) la structuration de la filière riz et de celle du maïs dans les États membres et au plan régional.

La politique de l'environnement de l'UEMOA inclut un volet de sécurité alimentaire à travers un axe stratégique à savoir la contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Les Programmes d'appui à la production : l'UEMOA soutient les États membres dans l'amélioration de la production agricole notamment par le biais du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA) qui constitue un effort concerté pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce programme vise à renforcer la résilience des populations face aux crises alimentaires, en améliorant la disponibilité et l'accès à la nourriture. Il a pour objectifs : (i) d'augmenter les productions agricoles et les revenus des populations, (ii) d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des aliments ; (iii) et de développer un cadre macro-économique, institutionnel et politique favorable à la sécurité alimentaire.

II. ARTICULATION ENTRE CES PROGRAMMES REGIONAUX ET LES PROGRAMMES DU SENEGAL

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Maputo, le Sénégal a alloué près de 11% du budget national à l'agriculture en 2013 et a augmenté

ce taux a 15,9% en 2020⁸ en raison de la progression des taux de croissance des rendements des cultures prioritaires à savoir l'arachide, le mil, le maïs et le coton. Ces taux de croissance élevés résultent de la mise en œuvre de programmes destinés à stimuler la production et la productivité agricoles tels que le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest, le Projet de soutien au développement agricole, le Projet de développement rural intégré de la plaine de Mo, le Projet de développement rural intégrant l'agriculture, le Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience, le Programme du Centre d'innovation verte pour le secteur agroalimentaire et le Programme de cantines scolaires, entre autres.

Au Sénégal, le processus de formulation du PNIA a été officiellement lancé le 14 février 2008. Son objectif global est de promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Son coût était évalué à 1 346 milliards de FCFA. La phase 2 du PNIA qui s'étend de 2018 à 2023 intègre des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, d'où l'appellation : « Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIA-SAN) » formulé en cohérence avec les orientations de la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale, les Objectifs de Développement durable et la Politique nationale en matière de lutte contre les changements climatiques.

Il s'appuie sur les leçons apprises de la formulation et la mise en œuvre du PNIA de première génération.

Le PNIA vise « la promotion d'un secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique, moteur de

l'émergence socioéconomique durable du pays à l'horizon 2025 ». Son objectif est de contribuer durablement au développement économique, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition de la population sénégalaise.

Par ailleurs, depuis 2014, le Sénégal met en œuvre le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Le PRACAS s'appuie sur une vision qui se décline ainsi : « Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable ». Cette vision met clairement l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de : (i) nourrir au mieux et durablement, sur une base endogène, les populations, (ii) tirer profit des avantages du commerce international, (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux, (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles, (v) gérer durablement les ressources naturelles, et (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations. Pour opérationnaliser cette vision, le PRACAS a comme objectif l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées. Le PRACAS I (2014-2017) avait ciblé les filières prioritaires suivantes : riz, oignon, arachide et fruits et légumes de contre-saison. En plus des filières prioritaires de la première phase, le PRACAS II (2019-2023) s'articule autour des filières mil, sorgho, fonio, niébé, tomate industrielle, coton, mangue et banane. Ce choix traduit également la volonté du Gouvernement d'obtenir rapidement des impacts avec des actions ciblées tant au niveau de la production que de l'approvisionnement en semences de qualité certifiées, des infrastructures de stockage et des équipements et matériels agricoles.

⁸ PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023

La stratégie de mise en œuvre s'articulera autour des points suivants : (i) amélioration de la productivité des cultures vivrières comme le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et le niébé ; (ii) optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame et (iii) développement des exportations de fruits et légumes particulièrement les haricots verts, la banane, la mangue et le melon. Le PRACAS est aligné au Programme national d'Investissement agricole (PNIA) et aux orientations stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastoral définies dans la Loi n°2004-16 portant Loi d'Orientations agro-sylvo-pastorale (LOASP) adoptée en mai 2004.

Concernant la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (SAS), elle a pour vision de promouvoir « Un secteur primaire, moteur de la relance économique et sociale durable, afin d'atteindre notre souveraineté alimentaire dans les meilleurs délais ». L'objectif de la stratégie est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, de développer une meilleure résilience face aux divers aléas et d'impulser un développement économique et social, à l'horizon 2030. Quatre orientations stratégiques (Voir Tableau 12) sont déclinées pour la mise en œuvre de la SAS. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un budget d'un montant total 4 771 500 297 350 FCFA est prévu.

Le Sénégal dispose également de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-35) qui est un cadre stratégique qui vise à fournir à l'État et à tous les acteurs intervenant dans le domaine de la Sécurité alimentaire et de la résilience, un référentiel d'orientation et de coordination des interventions. Son financement est assuré à travers les ressources publiques, notamment le budget national et les dotations des partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales, du secteur privé.

Le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel du Sénégal (PRAPS2-SN) en cours de mise en œuvre depuis 2022, s'aligne parfaitement à la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035). L'objectif du PRAPS2-SN est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel ». Il est financé à hauteur de 30,18 milliards de FCFA.

Dans le domaine de la gouvernance, la PACAO est mise en œuvre à travers le Plan National d'Investissements Agricoles du Sénégal (PNIASAN). Le PNIASAN est articulé au Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD 2021-2025). L'objectif du PASAD est de contribuer à augmenter les revenus des producteurs, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et impulser un développement économique et social.

La mise en œuvre du PASAD permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et de manière spécifique de faire passer des niveaux de production (i) céréalière de 3 519 milliers de tonnes, en 2020 à 5 451 milliers de tonnes, en 2025 ; (ii) industrielle de 2 107 milliers de tonnes, en 2020 à 2 685 milliers de tonnes, en 2025 ; et (iii) production horticole de 3 903 milliers de tonnes, en 2020 à 4 894 milliers de tonnes, en 2025. Son financement est estimé à 1 021 milliards de FCFA.

En ce qui concerne le programme de Forages à usage alimentaire et agricole dans les États membres de la CEDEAO, le Projet d'aménagements hydraulique multi usager de Touba Dior pour la sécurité alimentaire (PAHMUSA) est mis en œuvre conjointement par l'État du Sénégal et l'UEMOA.

Ce projet repose sur deux volets : construction de trois (3) forages pour l'alimentation en eau potable et de quatre (4) forages agricoles dont deux (2) pour les aménagements hydro-agricoles (irrigation sur 36 hectares de périmètres : clôtures, magasin phyto, semences, produits récoltes, fosse compostière et toilettes) et deux (2) à Ndiaye Diamba Niane.

Le projet d'aménagement hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire au Sénégal, d'un montant de 1,124 milliard de FCFA, enregistre un indice de performance de 33,53% pour un taux d'exécution physique de 99,00% en 2024. Le temps consommé est de 107 mois pour un délai d'exécution de 36 mois.

- **La place de la sécurité alimentaire dans la SND 2025-2029**

En 2024, le nouveau référentiel de la politique économique et sociale dénommé Agenda national de transformation (Stratégie nationale de Développement (2025-2029)) met l'accent sur la souveraineté alimentaire pour assurer la sécurité alimentaire. Ainsi, plusieurs projets et programmes sont prévus pour atteindre cet objectif. Il s'agit du Projet de construction de magasins de stockage et de chambres froides ; le Projet de mécanisation agricole ; le Projet d'appui à la promotion de l'agriculture bio-saline ; le Projet de réalisation de bassins de rétention du Sénégal ; le Programme de coopératives agricoles communales ; le Projet d'autosuffisance en lait ; le Projet d'équipements et de surveillance maritime.

CONCLUSION

La sécurité alimentaire en Afrique, et particulièrement au Sénégal, constitue un enjeu stratégique face à la croissance démographique rapide, aux chocs climatiques, sanitaires et sécuritaires, ainsi qu'à la dépendance aux importations alimentaires. Les initiatives régionales de l'Union Africaine (PDDAA, PIDA etc.), de la CEDEAO (PACAO) et de l'UEMOA (PAU) offrent un cadre robuste pour renforcer la production agricole, la

résilience des systèmes agroalimentaires et l'accès à une alimentation saine et durable pour les populations. Ces programmes, axés sur l'augmentation de la production agricole, l'amélioration des infrastructures liés à l'agriculture et de stockage, créent des opportunités significatives pour le Sénégal. Ainsi, le pays a aligné ses politiques nationales (PNIA-SAN, PRACAS, PASAD, SNSAR, PRAPS2-SN) sur les cadres régionaux, avec des investissements conséquents dans les filières prioritaires (riz, arachide, maïs, mil, horticulture) et des infrastructures comme les forages et les capacités de stockage. Récemment, la Stratégie nationale de Développement (2025-2029), nouveau référentiel de la politique économique et sociale adopté en 2025, place la souveraineté alimentaire au cœur de ses priorités à travers des projets structurants, tels que le Projet de construction de magasins de stockage et de chambres froides, etc.

Ces efforts positionnent le Sénégal pour tirer profit des opportunités régionales, notamment en renforçant sa résilience face aux crises et en garantissant son autosuffisance alimentaire. En consolidant ses engagements régionaux et nationaux, le Sénégal peut non seulement assurer la sécurité alimentaire de sa population, mais aussi devenir un acteur clé dans la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest, contribuant ainsi à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.

Toutefois, la transformation durable des systèmes agroalimentaires repose sur la productivité, la résilience, l'innovation et l'inclusion sociale.

A ce titre, il sera essentiel de promouvoir : (i) le renforcement de la coordination entre institutions régionales et États membres ; (ii) la modernisation de l'agriculture via l'irrigation, la mécanisation et l'accès aux marchés ; (iii) et la gouvernance inclusive, la transparence et l'évaluation régulière des politiques mises en œuvre.

Les bienfaits du « Ndir »



La fruitière africaine est très riche et se distingue par la particularité de certains fruits poussant dans la région. Parmi ceux-ci, il y'a le souchet plus connu sous le nom de « ndir » en Wolof.

Originnaire du bassin méditerranéen, le souchet ou « *cyperus esculentus* », encore appelé amende de terre ou « noix figrée » est une plante herbacée pouvant atteindre 25 à 40 cm de long. *Esculentus* est un mot latin signifiant bon à manger ou comestible. En effet, les tubercules de taille de 2cm, de couleur brune à texture croquante sont des fruits légèrement sucrés au goût proche de la noisette ou de l'amande avec une subtile touche de vanille. Le ndir pousse dans les zones humides comme dans la région du fleuve Sénégal et les fruits sont cueillis dès que les feuilles de la plante jaunissent, signe de leur maturité. Ils sont ensuite séchés au soleil pour concentrer les saveurs, faciliter la conservation le stockage et la commercialisation.

Riche en potassium, phosphore, fer, calcium et en protéines végétales⁹, le ndir peut être consommé cuit, cru, grillé ou transformé en lait, farine ou en huile. Il est très prisé pour ses atouts nutritionnels et ses bienfaits cosmétiques. Grâce à sa teneur en amidon, en antioxydant et en oméga 9¹⁰, le ndir apporte de l'énergie à l'organisme tout en permettant de lutter contre les rides. D'après le Professeur Walter Schartz, biologiste et chimiste allemand, 30g de souchet par jour suffit à la survie d'un homme car couvrant ses besoins fondamentaux¹¹. De plus, sa teneur en fibre favorise la digestion et prévient de la constipation¹².

Transformé en huile, le ndir hydrate rapidement la peau grâce à sa teneur en acides gras mono-insaturés qui rend la peau douce et souple sans sensation de gras. Également riche en vitamine E, l'huile de ndir revitalise la peau et les cheveux ternes les rendant souples, brillance et vitalité.



⁹ <https://naturelles-magazine.com/quels-sont-les-bienfaits-de-la-graine-de-souchet/>

¹⁰ <https://www.aroma-zone.com/page/souchet-bienfaits-proprietes-et-utilisations>

¹¹ <https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=tout-savoir-souchet>

¹² <https://www.biovie.fr/fr/blog/quels-sont-les-bienfaits-du-souchet--n480>

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration